

4 juillet 2023

**PROVINCE DU QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE**

Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, de la séance régulière du 4 juillet 2023 à 19 h 30 tenue au 145, rue de l'Église.

Sont présents :

Est absent :

M. Louis Coutu, maire  
M. Denis Vel, conseiller  
M. Réal Vel, conseiller  
Mme, Eden Lauzon, conseillère  
M. Jean-Pierre Brien, conseiller  
M. Pascal Gonnin, conseiller  
Mme Suzanne Casavant, conseillère

Les membres présents forment le quorum.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19 h 30 sous la présidence de M. Louis Coutu, maire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle. Mme Majella René, directrice-générale, fait fonction de secrétaire.

Un invité se joint à la séance.

**1. ORDRE DU JOUR;**

1. Ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 6 juin 2023;
4. Suivi au procès-verbal;
5. Adoption des comptes payables et rapport des dépenses durant le mois s'il y a lieu;
6. Correspondance;
  1. Travaux rue Auclair – fossé d'écoulement
  2. Travaux de retournage au coin des rues Auclair et Sanctuaire
  3. Subvention annuelle du comité culturel
7. Retrait du projet de règlement 2023-462 permettant la circulation des VHR sur les routes de la municipalité;
8. Résolution pour accepter la soumission pour la réalisation du sentier pédestre;
9. Résolution pour accepter la soumission concernant l'achat de jeux de lumières pour la décoration des fêtes;
10. Résolution pour l'appel d'offres BAC-2024, mandat à l'Union des municipalités du Québec-Achat de différents bacs et mini-bacs de cuisine pour la collecte des matières résiduelles;
11. Résolution pour le renouvellement de notre entente avec la Croix-Rouge pour deux ans;
12. Résolution pour autoriser la participation à la formation offerte par Infotech- volet 2;
13. Résolution pour autoriser l'inscription de Mme Majella René au colloque de zone « Estrie » le 14 septembre à Saint-Camille au coût de 100\$ plus taxes;
14. Résolution concernant la fin de probation de notre inspecteur en voirie M. Davy Cook;
15. Résolution concernant le paiement du 1<sup>er</sup> décompte de St-Pierre Tremblay excavation inc.;
16. Nomination des membres du CCU;

17. Dépôt du rapport financier du Centre des Loisirs de Notre-Dame-des-Érables 1er avril 2022 au 31 mars 2023;
  1. RÉSOLUTION POUR LE VERSEMENT DE LEUR SUBVENTION ANNUELLE;
18. Adoption de la Politique linguistique de l'état: Directive générale pour les organismes municipaux non reconnus en vertu de 29.1(Charter de la langue française);
19. Voirie;
  1. 6<sup>e</sup> Rang – Pluies diluviennes;
20. Lancement d'appel d'offres pour l'achat d'un camion pour les chemins d'hiver;
21. Dossiers discutés à la MRC du Val-Saint-François;
22. Comités;
23. Période de questions;
24. Affaires nouvelles;
  1. Résolution pour confier le mandat pour les travaux du chemin de la Montagne;
25. Levée de la session;

2023-07-113

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du Conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu par madame la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Vel,  
APPUYÉ par le conseiller Jean-Pierre Brien  
ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour proposé aux membres de ce conseil soit adopté tel que déposé et de laisser le point « Affaires nouvelles » ouvert à toutes autres discussions.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présents(e)s.

## **2. PÉRIODE DE QUESTIONS;**

La parole est remise à l'assistance. Le conseil reçoit les interventions de l'assistance puis le maire appelle le point suivant à l'ordre du jour.

## **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 6 JUIN 2023;**

2023-07-114

CONSIDÉRANT QUE tous et chacun des membres du Conseil de Sainte-Anne-de-la-Rochelle ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal de la séance régulière du 6 juin 2023;

QU'une dispense de lecture du procès-verbal est accordée à Mme René;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Pierre Brien,  
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Casavant  
ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 6 juin 2023 soit adopté tel que présenté.

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présents(e)s.

## **4. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL;**

**Points :**

- Appel d'offres;
- Trio Desjardins : noms de mineurs, pas disponible en ce moment;
- Taxes à payer, concernant la résolution surcharge du carburant;
- Loisirs Valcourt : il y a des modifications à faire dans l'entente et elles seront déposées pour adoption en septembre 2023.

**5. ADOPTION DES COMPTES PAYABLES ET RAPPORT DES DÉPENSES DURANT LE MOIS S'IL Y A LIEU;**

2023-07-115

Mme René dépose les rapports des dépenses payées durant le mois s'il y a lieu et ceux à payer au conseil;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Vel

APPUYÉ par le conseiller Jean-Pierre Brien

ET RÉSOLU

QUE les comptes soient approuvés et ordonnés d'être payés tels que lus :

RECETTES du 7 juin au 4 juillet 2023	6 877,22 \$
DÉPENSES D'OPÉRATIONS	121 667,92 \$
REMISE FÉDÉRALE	3 735,73 \$
REMISE PROVINCIALE	11 534,85 \$
FTQ	431,38 \$
TOTAL	<u>137 369,88 \$</u>
Dépenses durant le mois	22 687,40 \$
Salaires déboursés à la séance du conseil	1 964,02 \$
Salaires déboursés durant le mois	4 452,96 \$
Total dépenses	<u>166 474,26 \$</u>

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

**6. CORRESPONDANCE;**

La correspondance sera conservée dans nos archives pour y être mise à la disposition de ceux qui désireraient en voir copie et communication et qu'il soit fait suite à la correspondance selon les bons vœux du conseil.

Pascal Gonnin quitte à 20 :07 et revient à 20 :09

**1. TRAVAUX RUE AUCLAIR – FOSSÉ D'ÉCOULEMENT**

2023-07-116

CONSIDÉRANT QUE se secteur est problématique malgré les correctifs déjà tentés;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Vel,

APPUYÉ par la conseillère Eden Lauzon

ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle envisage de confier à notre ingénieur M. Frédéric Blais de chez EXP. un mandat pour le reprofilage des fossés de drainage le long de la rue Auclair;

Qu'une réponse à la demande de la résidente soit envoyée dans ce sens.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

**2. TRAVAUX DE RETOURBAGE AU COIN DES RUES AUCLAIR ET SANCTUAIRE**

2023-07-117

CONSIDÉRANT QUE le passage de la déneigeuse l'hiver dernier a grandement endommagé le terrain d'un résident;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie n'effectue pas les travaux;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Vel,  
APPUYÉ par le conseiller Denis Vel  
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle retourbe le terrain accidenté et déduise les frais encourus sur le dernier paiement dû à Excavation L.G.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

**3. SUBVENTION ANNUELLE DU COMITÉ CULTUREL**

2023-07-118

CONSIDÉRANT QUE le comité culturel orchestre plusieurs fois par année la tenue de concerts dans notre municipalité;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Vel,  
APPUYÉ par le conseiller Denis Vel  
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle verse la subvention au montant de trois mille dollars (3000\$) au comité culturel de Sainte-Anne-de-la-Rochelle;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

**7. RETRAIT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2023-462 PERMETTANT LA CIRCULATION DES VHR SUR LES ROUTES DE LA MUNICIPALITÉ;**

2023-07-119

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports n'autorisera pas la circulation des véhicules hors-route sur nos tronçons tant qu'aucun lien du réseau de sentier Quad ne se situe sur notre territoire;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Pierre Brien,  
APPUYÉ par la conseillère Eden Lauzon  
ET RÉSOLU

QUE le règlement numéro 2023-462 permettant la circulation des VHR sur les routes de la municipalité soit retiré.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

**8. RÉOLUTION POUR ACCEPTER LA SOUMISSION POUR LA RÉALISATION DU SENTIER PÉDESTRE;**

2023-07-120

CONSIDÉRANT QUE nous avons entrepris des démarches pour la réalisation du trajet de notre sentier pédestre;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une soumission conforme pour la réalisation du trajet et elle respecte nos exigences;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Vel,

APPUYÉ par le conseiller Denis Vel  
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte les soumissions déposées par Excavation Waterloo sous deux volets :

1. Gratter, niveler et drainer un sentier de 1 km par 5 pieds de large au coût de 18 101,00\$ plus les taxes applicables. Les ponceaux utilisés pour l'écoulement auront un diamètre de 24 pouces minimum;
2. Élaguer, déchiqeter les branches et arbustes sur une largeur de 8 pieds transporter, égaliser et compacter de la pierre concassée dans un sentier de 1 km par 5 pieds de large sur 4 pouces d'épais au coût de 17 485,75\$ plus les taxes applicables;

QUE la municipalité fournira le matériel estimé suivant : 18 tonnes de 4-8 pouces, 324 tonnes de 0 ¾ et 72 tonnes de galets plus le transport.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

<p><b>9. RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LA SOUMISSION CONCERNANT L'ACHAT DE JEUX DE LUMIÈRES POUR LA DÉCORATION DES FÊTES;</b></p>
--

2023-07-121

CONSIDÉRANT QU'à chaque année nous devons renouveler des jeux de lumières pour le bon fonctionnement des décorations déjà installées;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pascal Gonnin

APPUYÉ par le conseiller Jean-Pierre Brien

ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte la soumission du Vert au Rouge au montant de huit cent vingt-et-un dollar et cinquante sous (821,50\$) plus les taxes applicables;

QUE M. Denis Vel ira chercher la commande et ses frais de déplacement lui seront remboursés.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

<p><b>10. RÉSOLUTION POUR L'APPEL D'OFFRES BAC-2024, MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC-ACHAT DE DIFFÉRENTS BACS ET MINI-BACS DE CUISINE POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES;</b></p>
---

2023-07-122

MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC  
ACHAT DE DIFFÉRENTS BACS ET MINI-BACS DE CUISINE POUR LA  
COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de bacs roulants et de mini-bacs de cuisine pour la collecte des matières résiduelles, pour l'année 2024;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal :

- Permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;

- Précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- Précisent que le présent processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle désire participer à cet achat regroupé pour se procurer des bacs roulants de 240 L brun et les mini-bacs de cuisine ainsi que des pièces de rechanges dans les quantités nécessaires pour satisfaire ses besoins;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pascal Gonnin

APPUYÉ par la conseillère Suzanne Casavant

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, en son nom et celui des autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé visant la fourniture de des bacs roulants de 240 L brun et les mini-bacs de cuisine ainsi que des pièces de rechanges nécessaires aux activités de la Municipalité (ou régie intermunicipale ou MRC) pour l'année 2024;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle de s'engage à fournir à l'UMQ toutes les informations requises en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée. Aussi, bien que les besoins exprimés par la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle à ce stade-ci soient approximatifs, les quantités indiquées dans la fiche technique d'inscription doivent représenter le plus fidèlement possible les besoins réels anticipés de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle. En conformité avec le cadre législatif applicable aux regroupements d'achats de l'UMQ, cette dernière ne pourra donner suite à une modification des quantités que lorsque celle-ci constitue un accessoire au contrat et n'en change pas la nature;

QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle s'engage à procéder à l'achat des produits qu'elle a inscrits à l'appel d'offres BAC-2024, selon les quantités minimales déterminées et autres conditions contractuelles;

QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ce pourcentage est fixé à 2%;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

<p><b>11. RÉSOLUTION POUR LE RENOUELEMENT DE NOTRE ENTENTE AVEC LA CROIX-ROUGE POUR DEUX ANS;</b></p>
---

CONSIDÉRANT QUE nous avons une entente de signé avec la Croix-Rouge canadienne-Québec;

CONSIDÉRANT QUE dans notre plan des mesures d'urgence y fait référence;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Eden Lauzon,

APPUYÉ par le conseiller Réal Vel

ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte de renouveler l'entente avec la Croix-Rouge Canadienne-Québec;

QUE l'entente soit renouvelée pour une période de 2 ans soit du 7 août 2023 au 7 août 2025 et se renouvellera automatiquement pour une troisième année, ce qui conduit l'Entente jusqu'au 7 août 2026;

QUE si la municipalité souhaite modifier ou résilier l'Entente, cela pourra être fait à tout moment et sans cause, mais un préavis écrit doit être envoyé à l'autre partie au minimum 90 jours avant le renouvellement automatique de l'Entente;

QUE les changements suivants nous ont été signifiés pour nous faciliter la prise de décision :

- Date d'entrée en vigueur de l'Entente précisée à l'en-tête est maintenant indépendante de la date de la dernière signature (en-tête);
- Mise à jour des énoncés du préambule (section Préambule);
- Clarification des circonstances menant à la signature d'une offre de services et à la facturation de frais admissibles à la Ville/Municipalité (section Définitions);
- Élargissement de la définition de Personnes sinistrées (section Définitions);
- Renouvellement automatique maintenu pour une période d'un an au lieu de trois ans (section Durée de l'Entente);
- Révision, à la hausse, de la contribution financière annuelle (section Contribution financière);
- Standardisation, pour respecter les exigences de la Société canadienne de la Croix-Rouge, des clauses liées à la confidentialité, l'indemnisation, les assurances et la propriété intellectuelle (sections Confidentialité, Indemnisation, Assurances et Propriété intellectuelle);
- Mise à jour de la description des services que la Croix-Rouge peut offrir aux personnes sinistrées (Annexe A);
- Ajout, en annexe de l'Entente, du formulaire Offre de services qui doit être signé lorsqu'une circonstance particulière est rencontrée (Annexe B.1);
- Précisions et clarifications portant sur les frais admissibles qui s'appliquent lors de la signature d'une offre de services, notamment l'ajout de frais indirects admissibles à la hauteur de 12% des frais directs facturés à la Ville/Municipalité (Annexe B.2).

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présents(e)s.

<b>12. RÉOLUTION POUR AUTORISER LA PARTICIPATION À LA FORMATION OFFERTE PAR INFOTECH- VOLET 2;</b>
--

2023-07-124

CONSIDÉRANT QUE la firme Infotech nous propose des ateliers de perfectionnements et de développements concernant le logiciel Sygem;

CONSIDÉRANT QUE la partie 2 de l'atelier répond plus à nos besoins ;

CONSIDÉRANT QUE la formation sera virtuelle et que la documentation nous sera fournie pour consultation future;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Pierre Brien  
APPUYÉ par la conseillère Eden Lauzon  
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle Rochelle autorise l'inscription à l'atelier de formation offerte par Infotech;

QUE les frais d'inscription de cent quatre-vingt-dix dollars (190\$) plus les taxes applicables soit pris à même le budget formation.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

**13. RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'INSCRIPTION DE MME MAJELLA RENÉ AU COLLOQUE DE ZONE « ESTRIE » LE 14 SEPTEMBRE À SAINT-CAMILLE AU COÛT DE 100\$ PLUS TAXES;**

2023-07-125

CONSIDÉRANT QUE le colloque de zone est une occasion de parfaire ses connaissances et faire du réseautage;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Eden Lauzon,  
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Casavant  
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte d'inscrire Mme Majella René, au colloque de zone organisé par ADMQ-Estrie le 14 septembre 2023 à Saint-Camille;

QUE les frais d'inscription de cent dollars (100,00\$) plus les taxes applicables soient prises à même le budget formation;

QUE les frais de déplacement soient remboursés sur preuve justificative;

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présents(e)s.

Eden Lauzon se retire de la discussion.

**14. RÉSOLUTION CONCERNANT LA FIN DE PROBATION DE NOTRE INSPECTEUR EN VOIRIE M. DAVY COOK;**

2023-07-126

CONSIDÉRANT QUE la période de probation de M. Davy Cook est terminée;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil désirent poursuivre le lien d'emploi avec M. Cook;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Vel,  
APPUYÉ par le conseiller Pascal Gonnin  
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle confirme l'engagement de M Davy Cook au poste d'inspecteur en voirie selon les modalités entendues entre les parties.

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présents(e)s.

Eden Lauzon réintègre la discussion.

**15. RÉSOLUTION CONCERNANT LE PAIEMENT DU 1<sup>ER</sup> DÉCOMPTE DE ST-PIERRE TREMBLAY EXCAVATION INC. (SUITE);**

2023-07-127



CONSIDÉRANT QUE le décompte progressif numéro 1 d'Excavation St-Pierre Tremblay inc au montant de trois cent quatre-vingt-treize mille trois cent quatre-vingt-neuf dollars et treize sous (393 389.13\$) a été déposé lors de la séance du 6 juin dernier;

CONSIDÉRANT QUE nous avons des questionnements sur certains document joints au décompte ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu toutes les réponses à nos questions;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Vel,  
APPUYÉ par le conseiller Pascal Gonnin  
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte de verser le solde dû soit : cent quatre-vingt-treize mille trois cent quatre-vingt-neuf dollars et treize sous (193 389.13\$) pour compléter le décompte progressif numéro 1 déposé par St-Pierre Tremblay excavation au montant de trois cent quatre-vingt-treize mille trois cent quatre-vingt-neuf dollars et treize sous (393 389.13\$) ;

QUE ce montant soit inclus dans le décompte pour le projet reconstruction de la chaussée gravelée dans le cadre du programme de la TECQ.

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présents(e)s.

#### **16. NOMINATION DES MEMBRES DU CCU;**

2023-07-128

CONSIDÉRANT QUE le mandat des membres du comité consultatif en urbanisme (CCU) est d'une durée de deux ans;

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit nommer les membres ainsi qu'un membre du conseil municipal délégué. L'inspecteur municipal est délégué d'office;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Suzanne Casavant,  
APPUYÉ par la conseillère Eden Lauzon  
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle nomme les personnes ci-dessous comme membre du comité consultatif en urbanisme;

- Pascal Gonnin (conseiller délégué);
- Luc Archambault;
- Dominic Blouin;
- Rivard Cyr;
- Jean-Thomas Bédard;
- Jacques Jasmin;

QUE le comité aimerait avoir une candidature féminine pour compléter son équipe.

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présents(e)s.

#### **17. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DU CENTRE DES LOISIRS DE NOTRE-DAME-DES-ÉRABLES 1ER AVRIL 2022 AU 31 MARS 2023;**

Le rapport du Centre des Loisirs de Notre-Dame-des-Érables est déposé en séance du conseil.

#### **1. RÉSOLUTION POUR LE VERSEMENT DE LEUR SUBVENTION ANNUELLE;**

2023-07-129

CONSIDÉRANT QUE le Centre des Loisirs de Notre-Dame-des-Érables nous a déposé son rapport financier pour la période du 1er avril 2022 au 31 mars 2023;

CONSIDÉRANT QUE c'est un prérequis pour verser la subvention annuelle de sept mille dollars (7000\$);

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Vel,  
APPUYÉ par le conseiller Pascal Gonnin  
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte de verser la subvention annuelle de sept mille dollars (7000\$) au Centre des Loisirs de Notre-Dame-des-Érables pour l'année 2023.

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présents(e)s.

**18. ADOPTION DE LA POLITIQUE LINGUISTIQUE DE L'ÉTAT: DIRECTIVE GÉNÉRALE POUR LES ORGANISMES MUNICIPAUX NON RECONNUS EN VERTU DE 29.1(CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE);**

2023-07-130

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement a adopté la politique linguistique de l'état le 1<sup>er</sup> juin 2023;

CONSIDÉRANT QUE les organismes municipaux se doivent de l'appliquer;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Vel,  
APPUYÉ par le conseiller Jean-Pierre Brien  
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte de se conformer à la nouvelle Politique linguistique de l'état sanctionnée le 1<sup>er</sup> juin 2023.

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présents(e)s.

**19. VOIRIE;**

- Chemin Mitchell : les résidents sont très heureux des travaux;
- Jardinières : une jardinière installée sur Sainte-Anne Sud a été écrasée et celles au Garage Lagrandeur sont infestée de scarabées japonais;
- Borne Incendie : celle du 6<sup>e</sup> Rang est à dégager;
- Arbres tombés sur le 9<sup>e</sup> Rang Ouest et chemin Bellevue ont été coupés.

**1. 6<sup>E</sup> RANG – PLUIES DILUVIENNES;**

2023-07-131

CONSIDÉRANT QUE les pluies diluviennes des deux dernières semaines ont brisé le chemin fraîchement nivelé;

CONSIDÉRANT QUE les bris sont dus à l'eau s'écoulant du terrain d'un résident sur la chaussée au lieu du fossé;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire est au fait et a entamé des démarches pour régler la situation ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pascal Gonnin  
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Casavant  
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle défraie l'acheminement de 2 voyages de gravier qui seront étendus par le résident puisqu'il possède la machinerie adaptée à l'ouvrage.

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présents(e)s.

**20. LANCEMENT D'APPEL D'OFFRES POUR L'ACHAT D'UN CAMION POUR LES CHEMINS D'HIVER;**

2023-07-132

CONSIDÉRANT QUE nous voulons offrir le service de déneigement à tous nos citoyens;

CONSIDÉRANT QUE nous devons faire l'acquisition d'un camion équipé pour le déneigement et le sablage des chemins;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Vel  
APPUYÉ par le conseiller Denis Vel  
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorise la directrice générale et greffière-trésorière à déposer un appel d'offres sur le système électronique SEAO pour l'acquisition du camion ainsi que les modalités d'achat par crédit-bail de 60 mois.

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présents(e)s.

**21. DOSSIERS DISCUTÉS À LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS;**

Le maire nous informe sur divers dossiers, l'information demeure disponible pour consultation au bureau municipal.

- Trans-Appel accuse 40 000 \$ en souffrance.

**22. COMITÉS;**

- Bière et saucisses : M Réal Vel, prépare une activité de clouage et la confection vaudra le déplacement selon M. Denis Vel. Actuellement, 100 billets ont été vendus.

**23. PÉRIODE DE QUESTIONS;**

La parole est remise à l'assistance. Le conseil reçoit les interventions de l'assistance puis le maire appelle le point suivant à l'ordre du jour.

**24. AFFAIRES NOUVELLES;**

- Lancement d'un concours pour trouver un nom à la nouvelle rue ;
- Belle participation des résidents de Sainte-Anne-de-la-Rochelle à la Fête nationale à Bonsecours.

**1. RÉOLUTION POUR MANDATER LA PRISE D'INVENTAIRE DU CHEPTEL DE CASTORS DU CHEMIN DE LA MONTAGNE;**

2023-07-133

CONSIDÉRANT QUE nous avons une problématique de surpopulation de castors;

CONSIDÉRANT QUE nous devons abaisser le niveau d'eau par sécurité du secteur;

CONSIDÉRANT QUE nous avons fait appel à un spécialiste pour faire l'inventaire des castors dans ce secteur ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Suzanne Casavant  
APPUYÉ par le conseiller Jean-Pierre Brien  
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle confie le mandat à M. Claude Gagnon pour la visite diagnostic et recommandation avec devis pour la somme de trois cents dollars (300\$).

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présents(e)s.

**25. LEVÉE DE LA SESSION;**

2023-07-134

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Vel que la présente session soit fermée.  
Il est 21h15

\_\_\_\_\_  
Mme Majella René, gma  
Dir. Générale et greffière-trésorière

\_\_\_\_\_  
M. Louis Coutu,  
Maire « en signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé toutes les résolutions »